

Arrêté n ° 102- 2026 du 24 juin 2026

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la Commune de **BACQUEVILLE-EN-CAUX**,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU Le Code de la sécurité intérieure ;

VU Les conditions de sécurité nécessaires à l'organisation des manifestations publiques ;

VU L'organisation du Feu de la Saint-Jean prévue le samedi 27 juin 2026 sur le territoire communal ;

CONSIDERANT les conditions de sécheresse persistantes observées sur le territoire ;

L'augmentation significative du risque de départ et de propagation d'incendie liée à l'état de dessèchement de la végétation ;

Les consignes préfectorales appelant à une vigilance renforcée et à la limitation des activités susceptibles de provoquer un incendie ;

Que l'organisation d'un feu en plein air est de nature à accroître les risques pour la sécurité des personnes, des biens et de l'environnement ;

Qu'il appartient au maire de prendre les mesures nécessaires au maintien du bon ordre, de la sûreté et de la sécurité publiques ;

ARRÊTE

Article 1 : Le Feu de la Saint-Jean prévu le samedi 27 juin 2026 sur le territoire de la commune de Bacqueville-en-Caux est annulé.

Article 2 : Cette annulation concerne l'ensemble des activités liées à l'allumage du bûcher ainsi que toute animation nécessitant l'utilisation d'un feu en extérieur dans le cadre de cette manifestation

Article 3 : La présente mesure est motivée par les conditions de sécheresse en cours et par l'application des consignes préfectorales de prévention du risque d'incendie.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de ROUEN qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Article 5 : Le Commandant de la brigade de Gendarmerie et Monsieur le Maire de BACQUEVILLE-EN-CAUX sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bacqueville-en-Caux,
Le 24 juin 2026

Jean-Michel ADAM
Le Maire
